



Commune : ...SAINT-LARY-SOULAN.....

ANNEXE À LA DEMANDE D'URBANISME :

- Certificat d'Urbanisme -Permis de Construire -Déclaration préalable -Permis d'Aménager

Numéro de la demande d'autorisation d'urbanisme :

CONSULTATION DE L'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

* champ obligatoire

Partie à remplir par le demandeur
*NOM : *Prénom :
*Adresse actuelle : *Adresse précise de la construction :
N° : Rue : Code Postal : Commune : Tél. : Mail :
Cadastre _ Section : _ Parcelle(s) :
*Destination de l'unité foncière objet de la demande (cocher les cases qui conviennent)
Habitations : Maison individuelle Immeuble collectif (Nb de logements) :
Lotissements ou division parcellaire : Nombre de lots :
Autres usages : Agricole Commercial ou Artisanal Tertiaire Industriel Autre (à préciser) :
*Informations Complémentaires obligatoires
Puissance souhaitée : C5 : Monophasé de 3 à 12 kVA C4 : de 42 à 250 kVA C1 à C3 : plus de 250 kVA
Monophasé de 18 kVA Triphasé de 18 à 36 kVA
Pompe à chaleur : OUI NON
Observations Fait à le Signature du demandeur :

Transmis au SDE65 par la Mairie le
Le Maire
N.B. : Dans le cas des certificats d'urbanisme, la commune peut faire une demande au SDE65 d'une estimation financière d'extension de réseaux.
Signature et cachet :
Observations :

Document téléchargeable sur le site du Syndicat Départemental d'Energie : http://www.sde65.fr

Pièces à fournir : CERFA, plan de situation, plan de masse avec limite parcellaire, description succincte du projet

Documents à envoyer au SDE65 : sde65au@sde65.fr